

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 19 septembre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 3

INSTRUCTION N° 1401315/DEF/SGA/DAF/FFC2
portant abrogation d'un texte.

Du 9 septembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *sous-direction de la fonction financière et comptable ;
bureau de l'animation du réseau financier.*

INSTRUCTION N° 1401315/DEF/SGA/DAF/FFC2 portant abrogation d'un texte.

Du 9 septembre 2014

NOR D E F F 1 4 5 1 6 0 5 J

Référence :

Décret n° 2012-244 du 21 février 2012 (JO n° 46 du 23 février 2012, texte n° 4 ; signalé au BOC 16/2012).

Texte abrogé :

Instruction n° 15535/DEF/DSF/C1 du 19 novembre 1993 (BOC, p. 6220 ; BOEM 420.2.1, 712.1).

Référence de publication : BOC n° 46 du 19 septembre 2014, texte 3.

1. L'instruction n° 15535/DEF/DSF/C1 du 19 novembre 1993 relative à la valorisation des matériels est abrogée.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'adjoint à la sous-directrice de la fonction financière comptable,

Christian HUDELLET.